

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.  
Réclames... 30  
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

SAUMUR :  
En an... 30 fr.  
Six mois... 16  
Trois mois... 9  
Poste :  
En an... 35 fr.  
Six mois... 18  
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Septembre 1882.

## BULLETIN

Il est à craindre que l'Angleterre ne s'af-

faite. Déjà ses troupes en Égypte sont fort

procurées par le climat. Les hommes et les chevaux tombent par

centaines, avant d'avoir vu l'ennemi. Des renforts considérables sont demandés

à la métropole. En dehors des contingents indiens, le gé-

néral Wolseley réclame à son gouvernement

de quinze à vingt mille hommes. L'Angleterre sortira-t-elle de cette expédi-

tion que le climat menace de lui rendre

meurtrière ? On peut combattre à un contre dix des

soldats égyptiens. Mais contre le climat, contre les fièvres,

contre les insulations, il n'y a pas de bra-

vaillance qui tienne. Aux fatigues exceptionnelles qui mena-

cent de détruire, dans cette région brûlante,

une armée du Nord, viennent se joindre les

menaces d'une épidémie apportée par les

contingents de l'Inde. En trois semaines, le choléra peut vaincre

le général Wolseley sans donner la victoire à

l'Arabi. L'arrivée des renforts de l'armée anglaise

ne sera qu'une marche à la mort. Il devient presque inutile de parler des

30,000 Tripolitains qui, dit-on, se portent

au secours d'Arabi. La question égyptienne disparaît dans la

question du choléra. La guerre s'évanouit pour faire place à la

peur européenne. Nous avons appris avec stupéfaction que

la commission internationale a réduit la

quarantaine à vingt-quatre heures.

C'est-à-dire que les portes sont toutes grandes ouvertes à l'infection.

L'Europe consent à être décimée par le fléau, pour ne pas résister à l'orgueil britannique.

Sommes-nous fous, sommes-nous lâches à ce point de nous laisser envahir par le choléra parce que pas un gouvernement en Europe n'ose résister aux ambitions britanniques ?

Dans six semaines, dans deux mois peut-être, la mort fauchera en France !

Il faut s'attendre à soixante mille victimes à Paris, à des centaines de mille dans les départements si les puissances ne mettent pas le holà.

Résisterons-nous, ou nous résignerons-nous ?... (Tablettes.)

### LA VÉRITÉ SUR LES TROUBLES DE MONTCEAU-LES-MINES.

La police a enfin réussi à saisir le fil de cette affaire, qui est bien plus importante qu'on ne se l'était imaginé.

Et les nouveaux incidents de Montluçon sont venus confirmer tous les soupçons.

Il y a, entre ces deux affaires, une connexion étroite.

Ce serait une erreur que de croire à un simple trouble local.

Les choses sont plus graves que cela. Il ne s'agit, selon les rapports de la police, de rien moins que d'un vaste complot ayant pour but d'organiser la revanche de la Commune dans les départements.

Pourquoi cette nouvelle tactique ? C'est bien simple.

D'abord, les partisans de la Commune se sentent moins étroitement surveillés en province qu'à Paris.

Ensuite, à Paris, la plupart des communistes retour de Nouméa ont été casés plus ou moins par le gouvernement qui en avait peur.

On leur a donné des places pour les faire taire.

Le mouvement s'est donc transporté en province, les chefs non encore achetés ayant

résolu de porter l'agitation dans les centres ouvriers.

Les rapports de la police au ministère de l'intérieur et de la justice donnent sur cette campagne révolutionnaire les détails les plus précis.

Un mot d'ordre avait été donné. L'émeute devait éclater sur plusieurs points à la fois.

Les émeutiers avaient pour consigne de commencer par le sac des églises, et ils devaient finir par le pillage des mairies.

Ce n'est que grâce à la promptitude et à l'énergie de la répression que les meneurs, terrifiés, se sont arrêtés.

Est-ce fini ? Nous ne le croyons pas.

Il y a quinze jours, nous avions les désordres de Montceau.

Et alors que l'on croyait l'incendie éteint, hier de nouveaux troubles éclataient à Montluçon.

La police est sur la piste, mais elle ne sait pas prévoir.

Dans trois semaines, peut-être, nous pouvons avoir à signaler une nouvelle alerte.

Etant donné le désordre des esprits depuis que nous sommes entrés dans la période républicaine, des changements si souvent répétés du décor gouvernemental, il est bien difficile que l'on parvienne à intimider les révolutionnaires.

Jamais, depuis 1793, sous aucun régime, jamais les symptômes de décomposition sociale ne s'étaient manifestés sous une forme aussi inquiétante.

Nous ne sommes pas près, on le voit, de cette conciliation républicaine, dont on parle tant depuis quelques jours.

### Chronique générale.

Une modification fort étrange à la Constitution serait, dit-on, proposée dès la rentrée des Chambres, par voie ministérielle. Elle consisterait dans la nomination d'un

coadjuteur à M. Grévy, dont la santé est évidemment très-compromise et qui n'espère plus conserver assez de forces pour remplir sans aide ses fonctions présidentielles. Des démarches ont déjà été commencées dans ce but et se poursuivent activement.

M. de Freycinet est attendu à Mont-sous-Vaudrey vers la fin de la semaine prochaine. Il s'y rencontrerait avec M. Léon Say qui y arrivera du 16 au 18 de ce mois.

La municipalité de Nérac organise un banquet à l'occasion de la venue prochaine du ministre de l'intérieur. Les principaux fonctionnaires du département y assisteront. M. Fallières y prononcerait un discours dans lequel il exposerait la politique que le gouvernement compte suivre à l'intérieur.

On écrit de Tunis qu'un Italien, qui avait attaqué et maltraité un soldat français, a été arrêté par l'autorité militaire. Il passera devant un conseil de guerre français.

M. Chavannes, députés de la Loire, qui avait assigné en cour d'assises un journal de Saint-Etienne, vient d'être condamné à 500 fr. de dommages-intérêts et aux dépens.

Le banquet du 4 septembre à la Bourse de Paris a eu lieu. Cette manifestation a tourné au ridicule. Les convives, ayant à peine mangé, n'avaient pas de quoi boire.

Les orateurs républicains, le gosier sec, n'ont pu prononcer leurs discours, et maître Floquet s'est contenté de porter un toast au merle blanc de l'union républicaine.

Ajoutons que les invités spectateurs se sont un peu battus avec les commissaires de cette fête avortée.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## CLÉRICALE !!

PAR M<sup>ME</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

### CHAPITRE XXI.

(Suite.)

Cette mère, à qui l'on avait enlevé son enfant, et qui la rachetait si chèrement que sa raison somme-

illait dans le marché, ne la voulut pas perdre de

vue. Le petit lit, placé près du sien, lui paraissait

encore receler quelque danger, et ce fut dans sa

propre couche qu'elle abrita sa fille, la serrant dans

ses bras féreux, comme pour défier ses persécu-

tions de venir l'y reprendre.

Jeannine l'entendit pleurer tout bas et prier la

bonne nuit. Effrayée, l'enfant ne dormait pas non

plus. En revanche, la servante qui veillait, ou

dehors dans le large fauteuil où elle s'était installée.

Un peu avant l'aube, Geneviève se glissa hors de

son lit, s'habilla sans bruit, très-hâtivement, fit

signe à Jeannine de garder le silence, tandis

qu'elle la revêtait fortivement de ses habits de la

La grosse Suisse dormait toujours.

La jeune femme ouvrit un meuble, avec un grincement de clef qui fit courir un frisson sur ses épaules. Un ronflement répondit à la plainte de la serrure et Geneviève respira.

Dans le meuble, elle prit une bourse assez plate, quelques papiers, une chaîne d'or ayant appartenu à sa mère, — dont elle retira la montre, cadeau de l'ingénieur, — et deux ou trois bagues de famille triées parmi celles dont la provenance conjugale révoltait sa délicatesse.

Puis, prenant par la main Jeannine absolument terrifiée, elle sortit comme une ombre de sa chambre, de la maison et du jardin.

Le jour ne paraissait pas.

Où allait-elle ? Sa raison obscurcie ne la guidait plus. L'instinct maternel seul surnageait dans le naufrage de cette intelligence trop durement frappée.

On avait voulu lui enlever l'âme de sa fille !... la personne de sa fille !...

Elle allait cacher Jeannine, comme on cache son trésor à l'approche des pillards.

### CHAPITRE XXII

La ville dormait, le lac dormait. Le jour ne paraissait point encore. La vive fraîcheur de cette heure matinale enveloppa la fugitive.

Elle allait devant elle, frissonnante, sans s'arrê-

ter, poussée par la crainte de la poursuite.

Le clocher lui servait de phare. Abandonnée, repoussée ou frappée par tous, elle courait cacher le seul bien qui lui restât à l'ombre du sanctuaire.

Vainement essayait-elle d'en pousser la porte close. Là aussi le repos nocturne n'avait pas pris fin. Mais avait-elle compté les heures ? Savait-elle bien, la pauvre créature, à quelle période du jour correspondait le moment présent ?

Elle se blottit sous le porche, se dissimulant de son mieux derrière une pile de draperies, échafaudées la veille par les Pompes funèbres, en prévision d'une cérémonie prochaine.

Jeannine ne pleurait plus, ne s'étonnait plus, mais, repris par le sommeil de cet heureux âge, elle penchait sa petite tête sur les rouleaux de drap noir et dormait.

Il se passa un temps assez long. Rien ne bougeait encore dans les villas riantes qui forment un cadre au lac bleu.

Enfin, quelque chose parut remuer et bruir dans le grand silence. Un pas lourd fit crier le sol durci. Une silhouette rustique se découpa sur la tranche du ciel, violette et rose, que Geneviève apercevait de son abri.

C'était le sonneur-sacristain de la petite église, qui venait remplir son office, sans hâte, sans ennui, avec la méthodique régularité des vieilles habitudes et des vieilles fonctions.

Il fit résonner son trousseau de clefs ; sonnerie charmante, pour l'oreille anxieuse qui en guettait le carillon. Puis, il ouvrit la grande porte, se signa, et marcha droit vers le chœur, sans remarquer que, dans son ombre épaisse, se glissait une ombre plus frêle.

Geneviève, dans ce lieu de prières, se sentit soulagée ; il lui sembla que même à notre époque, si loin de celle où les églises servaient d'asile aux malheureux, au criminel même, on ne viendrait pas l'arracher de l'autel.

Ce fut, en effet, dans une petite chapelle obscure qu'elle se réfugia, sans que les yeux observateurs du sacristain eussent la tentation d'y soupçonner sa présence.

D'ailleurs, ce n'est pas lui qu'elle redoutait. Il connaissait bien la pieuse paroissienne. Sa curiosité, tout au plus, pouvait être désagréable à celle dont la matinale présence n'était point habituelle.

Ce qu'elle redoutait ?... Oh !... ce qu'elle redoutait !... Un pressentiment d'horreur la secouait tout entière en y songeant. Elle redoutait qu'on lui reprît sa fille, pour en faire une enfant sans mère et sans foi !

La malheureuse essaya de prier. Les mots ne venaient pas à ses lèvres. La pensée même se refusait à son désir. Fuir !... Fuir !... tout se resumait pour elle en ce mot ardemment répété.

Pour fuir, il fallait que l'heure en fût venue, que

Nous trouvons dans les *Tablettes* les informations suivantes que nous reproduisons avec les réserves qu'elles comportent :

« Le commandant Cance, qui avait accompagné M. Grévy à Mont-sous-Vaudrey et qui est revenu à Paris samedi soir, a eu une longue entrevue avec le ministre de l'intérieur pendant laquelle le préfet de police a été mandé immédiatement place Beauvan.

Nous ne savons trop ce qui s'est passé dans cette entrevue, mais ce qu'il y a de certain, c'est que de grandes précautions sont prises à Mont-sous-Vaudrey depuis que le Président de la République y est arrivé.

Les hommes de la « Bande noire » auraient-ils quelques mauvais desseins sur l'honnête M. Grévy pendant son paisible repos dans le Jura ?

En tout cas, il faut qu'il se passe quelque chose d'inaccoutumé, car, depuis trois jours, le télégraphe n'a cessé de marcher entre la place Beauvan et Montceau-les-Mines. »

M. Roquet, républicain, a été élu, dimanche dernier, député de l'arrondissement de Moulins, en remplacement de M. Vinatier, décédé. Il a obtenu 4,943 voix, et son concurrent, M. Clairefond, républicain aussi, 4,139. Il faut dire que sur 49,485 électeurs, 6,663 seulement ont voté; ce n'est pas même le tiers. Une dérision de scrutin !

Le préfet de Vaucluse, M. Assiot, qui a jugé que l'argenterie de son hôtel préfectoral était insuffisante, vient de se faire allouer 4,500 fr. pour l'augmenter.

Et l'on prétend à Avignon que le préfet ne donne jamais aucun dîner.

## LA PERSECUTION

### EXPULSION DES SŒURS DE SAINT-VINCENT DE PAUL A MEAUX.

On écrit de cette ville :

« Je tiens d'une des Sœurs de Saint-Vincent le récit émouvant de leur départ de Meaux. Toute la population les a accompagnées de l'Hospice à la gare; on remarquait une foule nombreuse de pauvres qui avaient reçu les soins de ces excellentes Sœurs à l'Hospice. Mais tous, riches et pauvres, jeunes et vieux, ont tenu à rendre hommage à la Communauté qui, pendant 50 ans, n'a cessé de diriger l'école et de soigner les malades de l'Hospice.

Le maire de Meaux et les administrateurs de l'Hospice ont commencé leur belle œuvre, en laïcisant l'école; la supérieure avait déjà fait la concession d'y admettre deux professeurs laïques, qui depuis quelque temps y allaient donner des leçons plusieurs fois la semaine. Ceci a paru insuffisant à ces messieurs; ils ont prévenu la supérieure qu'à dater du 4<sup>er</sup> septembre, l'école serait soustraite à la direction des Sœurs qui pourraient néanmoins continuer à soigner les malades.

le moyen en fut choisi. Un bateau allait passer, elle le savait bien; mais comment monter sur ce bateau sans être vue? N'était-elle pas épiée? N'avait-elle pas été suivie? N'attendait-on pas qu'elle sortît de son asile pour la poursuivre?

Quand elle se présenterait à l'embarcadere, le père ne serait-il pas là pour réclamer l'enfant, l'époux pour imposer l'obéissance à la femme?

Jamais. Elle préférerait courir tous les risques, s'exposer à tous les dangers. Cette inquiétude, d'abord vague, grandissant avec la marche du temps, prit bientôt une telle intensité que la pauvre mère affolée, reprenant dans ses bras son cher fardeau, abandonna l'asile de la première heure pour accomplir un sauvetage plus périlleux.

Elle avança dans la campagne, jusqu'à ce qu'un canot de plaisance lui apparut, attaché au rivage, doucement balancé par le flot. C'était ce que son œil fiévreux cherchait de loin. Monter en canot, le conduire elle-même vers le fond du lac au devant du bateau à vapeur, c'était une entreprise téméraire peut-être pour un rameur novice, absolument folle pour une femme faible et malade.

Geneviève la tenta pourtant.

La fillette épouvantée, cramponnée au banc, vit sa mère détacher la chaîne, prendre les rames et donner une impulsion hardie au canot.

La fragile embarcation, fine et légère, connaissait-elle la direction d'une main féminine? Quel-

La supérieure a jugé incompatible avec le règlement de la Communauté de continuer à desservir l'Hospice sous ce régime mixte où les Sœurs seraient sujettes à la domination des laïques. Elle a aussitôt prévenu les autorités que dès que les laïques seraient investies de la direction de l'école, les 22 Sœurs partiraient. Sur ce, l'on s'est évertué à faire circuler des propos malveillants sur les bonnes Sœurs. Ainsi on a prétendu qu'elles refusaient de rien faire voir ou savoir du service intérieur aux personnes qui les remplaçaient. Or, la supérieure a fait savoir aux administrateurs qu'elle se tenait à leur disposition pour initier autant que possible les maîtresses laïques à leurs fonctions.

Ces messieurs sont allés en nombre, le maire en tête, visiter salles et dortoirs, classes et pharmacie, etc. Ils n'ont cessé de prodiguer des remerciements et des éloges aux bonnes Sœurs peu touchées de ce témoignage. Elles avaient une consolation plus sincère, celle de se voir aimées, estimées, regrettées de la ville et des environs.

Pendant quinze jours avant le départ, le parloir ne désemplissait pas de personnes qu'elles ne connaissaient même pas. Le clergé, les parents des enfants, les pauvres, chacun réclamait un souvenir. Vint un moment où les images, unique richesse des Sœurs, étaient épuisées. Alors on demandait une fleur du jardin cueillie par l'une d'elles.

Le rendez-vous pour le départ fut fixé à la grille de l'Hospice, assez loin de la gare. La foule y était telle qu'elles étaient plutôt portées qu'elles n'avaient marché; à la station, des bouquets innombrables leur furent donnés, puis, quand elles eurent pris place dans les wagons, des cris de *Vivent les Sœurs!* se firent entendre. Les sergents de ville y répondirent par un « chut » sonore. Le train se mit en marche et les chères Sœurs, en proie à de tristes regrets, sont rentrées à la rue du Bac. Celle de qui j'ai ces détails pleurait à chaudes larmes en me racontant cette séparation. Toutes les grandes jeunes filles ont quitté l'école où leurs parents ne veulent plus les laisser. Les petites restèrent, elles poussaient des cris et sanglotaient en voyant partir ces douces gardiennes de l'enfance. L'on a eu bien soin de ne pas faire voir les remplaçantes, mais il paraît que ce sont des personnes qui ont jadis été de la communauté de Saint-Vincent et qui sont rentrées dans le monde. »

## ÉTRANGER

EGYPTE. — Le journal officiel *Vakit* a publié samedi soir une dépêche à sensation portant qu'Arabi avait battu les Anglais et s'était emparé de six escadrons, de 25 bataillons et d'une grande quantité d'officiers; le général Wolseley, deux généraux de division et six généraux de brigade étaient aux mains des Arabes; 72 canons avaient été capturés.

On disait que cette dépêche avait été reçue à l'ambassade française.

que belle propriétaire désœuvrée, quelque nua-geuse Anglaise de la colonie la faisaient-elle parfois évoluer sur l'onde apaisée?

Ou plutôt le Seigneur, qui protège les mères, voulut-il abaisser jusqu'à celle qui emportait son enfant une aide miséricordieuse?

Le canot obéit à la main inexpérimentée et fila d'une bonne vitesse le long des rives. D'abord Geneviève ne sentit pas l'effort, la fatigue même ne sembla pas l'atteindre. Volontiers eut-elle crié: « Plus vite!... plus vite!... » Mais, peu à peu, son coup de rame s'amortit; le bras languissant réclama du repos, et le canot, comme un cheval qui ne sent plus le mors, tournoya sur lui-même, prêt à aller à la dérive.

La jeune femme, en sentant lui échapper ce qu'elle considérait, dans sa terreur, comme un moyen de salut, jeta autour d'elle un regard navré. Pas de secours visible. Pas de bateau à vapeur à l'horizon.

La fatigue engourdissait son bras, au point que la rame, lui échappant tout à coup, s'en alla, roulée dans une des courtes lames qui donnent au lac Léman une dangereuse instabilité.

Geneviève fit un effort vain pour la ressaisir et retomba sur le banc, toute baignée de larmes.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

Malgré son invraisemblance, cette nouvelle causa une vive impression et l'on a payé jusqu'à 10 fr. un numéro du *Vakit*.

M. de Noailles a aussitôt prescrit une enquête sévère pour rechercher l'origine de cette fausse nouvelle et découvrir les auteurs de cette dépêche.

TURQUIE. — Le gouvernement turc a fait parvenir à notre ministre des affaires étrangères sa réponse à la note relative aux affaires de Syrie. La Porte s'engage à prendre toutes les mesures que comporte la situation à Beyrouth et dans les villages maronites, où les menaces des populations musulmanes contre les chrétiens paraissent faire craindre des massacres.

RUSSIE. — D'après une dépêche privée de Saint-Petersbourg, publiée par la *Gazette de Francfort*, le prince Dolgoroukow, gouverneur de Moscou, aurait déclaré catégoriquement qu'il estime que le couronnement du Czar ne pourrait pas avoir lieu actuellement sans mettre en danger la vie du souverain.

## TRIBUNAUX

Judi dernier, le tribunal de Valence a jugé une curieuse affaire, dont le *Messenger* nous fournit ce compte rendu :

« Deux personnes très-honorables de la commune de Saint-Nazaire-en-Royans comparaissent en justice, sous la prévention de violation de sépulture. Or, voici quels étaient les faits de la cause :

Un sieur Passas, habitant de Saint-Nazaire, qui avait, nous le reconnaissons, fait longtemps cause commune avec les libre-penseurs, s'était ravisé avant de passer de la vie au trépas. Se sentant mourir, il fit venir un prêtre, et se réconcilia avec l'Église. Après sa mort, les libre-penseurs de Saint-Nazaire voulurent s'emparer de son cadavre et lui faire des funérailles civiles. La famille du défunt s'y opposa obstinément, et Passas fut enterré religieusement, ainsi qu'il l'avait souhaité.

Les libre-penseurs ayant vu cette proie leur échapper, voulurent néanmoins avoir le dernier mot. Sans tenir compte des sentiments religieux que Passas avait manifestés à sa dernière heure, ils ne craignirent pas de violer sa tombe, en y déposant l'emblème bien connu de l'athéisme qui consiste en une couronne d'immortelles avec ces mots : « A la libre-pensée ! » C'était une injure faite à la mémoire du défunt et à ses enfants qui avaient dû lutter pour ne pas laisser leur père subir l'outrage d'un enterrement civil.

Deux amies de la famille Passas, une demoiselle Zélie Dusserre et une dame veuve Brichet, ayant aperçu cette couronne et l'inscription qu'elle portait, furent, à juste titre, indignées de cet étalage menteur qu'elles regardaient avec raison comme une profanation; sûres d'avance de l'assentiment de la famille Passas, elles firent disparaître de la couronne l'inscription qui les choquait si fort. Lorsqu'elles rendirent compte de ce qu'elles avaient fait aux enfants du défunt, ceux-ci les approuvèrent en les remerciant vivement.

Il n'en fallait pas tant, pour mettre en ébullition les fortes têtes de la localité. Une telle atteinte portée à la libre-pensée criait vengeance. C'est pourquoi le maire de Saint-Nazaire, M. Feroul, un radical endurci, a déposé une plainte en violation de sépulture et requis le parquet de poursuivre.

Aujourd'hui, par le régime absurde dont nous pâtissons, l'autorité s'exerce de bas en haut; ce que veut le moindre maire de village ne se discute plus. Y a-t-il en France, à cette heure, un seul parquet qui ose ne pas tenir compte des réquisitions d'un élu du suffrage universel ?

Quoi qu'il en soit, mal renseigné peut-être par le récit de M. le maire de Saint-Nazaire, le parquet avait fait citer, pour l'audience correctionnelle de jeudi, M<sup>lle</sup> Dusserre et M<sup>me</sup> veuve Brichet sous l'inculpation de violation de sépulture. On devine le résultat de cette poursuite; tous les faits de la cause parlaient en faveur des prévenues; ces dernières produisaient une déclaration de la famille Passas qui approuvait nettement leur conduite. Le tribunal, estimant que s'il y avait eu violation de sépulture, les libre-penseurs de Saint-Nazaire s'en étaient rendus seuls coupables en déposant sur la tombe de Passas un emblème inju-

rieux pour la mémoire du défunt, a renvoyé les prévenues des fins de la poursuite. »

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 septembre. Les opérations traitées ont eu beaucoup d'activité, ce qui a permis au mouvement de hausse de prendre aujourd'hui un certain développement.

La séance s'est donc ouverte sous les meilleures impressions. Le 5 0/0, que nous laissons hier à 116.70, ouvert aujourd'hui à 116.80, pour revenir à 116.67; les rentes 3 0/0 ont également progressé, le 3 0/0 ancien, de 83.45 à 83.52, puis à 83.57, et l'amortissable, de 83.57 à 83.67. L'activité des leurs est revenue.

L'excellente tenue des rentes ne peut que favoriser le développement des bonnes dispositions de la place.

La Banque de France gagne 20 fr. à 5,450. La Banque de Paris est à 1,145.

La Foncière de France et d'Algérie est très activement recherchée surtout sur le marché comptant au cours de 495. C'est un des titres qui prospèrent le plus rapidement en raison de la prospérité de la Société.

L'action du Crédit Foncier est très ferme à 1,337.50. Cette hausse, que nous avions prévue, puis quelque temps déjà, va se développer encore. Les demandes de prêts ne se ralentissent pas, et prennent chaque jour un plus large essor, donnant ainsi occasion à la Société de réaliser d'importantes bénéfices.

Sur les Magasins Généraux de France et d'Algérie, il y a de nombreuses opérations traitées ce moment au cours de 535.

La Société Générale varie de 520. On traite à 607.50 l'action du Crédit Lyonnais.

nous considérons qu'il vaut mieux profiter des cours actuels pour vendre que pour acheter. Car la situation demeurant toujours aussi obscure, l'investissement ne peut qu'être méfiant et se tenir sur la grande réserve.

La Franco-Egyptienne est ferme à 640. Parmi les valeurs industrielles, le groupe Suez a fait très-bonne contenance. L'action grasse de 20 fr. à 2,860.

La Part Civile cote 2,125. La Délégation des actions du Panama sont très-demandées. Le 5 0/0 turc à 12.63.

L'Egyptienne unifiée fait un pas en avant à 308.75.

L'Italien oscille aux environs de 89.60. Nord, à 2,075; Orléans, 1,330.

## Chronique Locale et de l'Ouest

### École de Cavalerie de Saumur.

LISTE des Sous-Officiers désignés pour servir en 1882 comme élèves officiers les cours de l'École d'application de cavalerie.

MM.

De Frévol d'Aubignac de Ribains, École spéciale militaire.

Blaise, — du 6<sup>e</sup> chasseurs.

D'Abadère, — du 5<sup>e</sup> chasseurs.

Espivent de la Villeboisnet, — du 4<sup>e</sup> dragons.

De Messoy, — du 4<sup>e</sup> hussards.

Maillard, — du 4<sup>e</sup> chasseurs.

Mathis, — du 4<sup>e</sup> dragons.

Clarac, — du 7<sup>e</sup> hussards.

De Saint-Pol, — du 40<sup>e</sup> cuirassiers.

De Thezillat Chabussat, — du 4<sup>e</sup> dragons.

Parisot, — du 3<sup>e</sup> cuirassiers.

Laverdel, — du 4<sup>e</sup> spahis.

Collin, — de la 7<sup>e</sup> comp. de remonte.

Hulot, — du 9<sup>e</sup> hussards.

Labat, — du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

Depasse, — du 2<sup>e</sup> chasseurs.

Collignon, — du 42<sup>e</sup> hussards.

Cavrois, — du 3<sup>e</sup> chasseurs.

Belly, — du 40<sup>e</sup> hussards.

Laperche, — du 22<sup>e</sup> dragons.

Alleau, — du 44<sup>e</sup> hussards.

Girardin, — du 8<sup>e</sup> hussards.

De Cordebœuf Beauverger de Montguyon, — du 4<sup>e</sup> dragons.

De Verchère, — du 18<sup>e</sup> chasseurs.

Moussard, — du 45<sup>e</sup> chasseurs.

De Belenet, — Ecole de cavalerie.

Tiollier, — du 40<sup>e</sup> dragons.

Morrisson de la Basselière, — du 3<sup>e</sup> dragons.

Fleury, — du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

Augier de Moussac, — du 25<sup>e</sup> dragons.

Mercier, — du 24<sup>e</sup> dragons.

Daizeaux, — du 7<sup>e</sup> hussards.

Simon, — du 40<sup>e</sup> chasseurs.

Voillemin, — du 8<sup>e</sup> chasseurs.

Cavaignac, — du 23<sup>e</sup> dragons.

Becker, — du 46<sup>e</sup> dragons.

Delcourt, — du 46<sup>e</sup> hussards.

Quignard, — du 10<sup>e</sup> hussards.

Cassaigne, — du 9<sup>e</sup> hussards.

Mahieux, — du 43<sup>e</sup> dragons.

De la Tour du Pin Gouvernet, — Prytanée militaire.

Legrand, — École spéciale militaire.  
 Ducreux, — du 3<sup>e</sup> cuirassiers.  
 Coque, — du 6<sup>e</sup> hussards.  
 Taillandier, — du 8<sup>e</sup> chasseurs.  
 De Moracin de Ramouzens, — du 40<sup>e</sup> chasseurs.  
 Quéromesse, — du 6<sup>e</sup> cuirassiers.  
 Deschamps, — du 5<sup>e</sup> dragons.  
 Poussat, — du 3<sup>e</sup> spahis.  
 Baudran, — du 5<sup>e</sup> cuirassiers.  
 De Galliffet, — du 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.  
 De Lacoste de Belcastel, — du 13<sup>e</sup> chas.  
 Baudeu, — du 42<sup>e</sup> dragons.  
 Piglowski, — du 12<sup>e</sup> cuirassiers.  
 Campain, — du 4<sup>e</sup> cuirassiers.  
 Lacroix, — du 1<sup>er</sup> chasseurs d'Afrique.  
 Penaux, — du 9<sup>e</sup> hussards.  
 Bick, — du 3<sup>e</sup> chasseurs.  
 Bigeard, — du 4<sup>e</sup> chasseurs.  
 Merlin, — du 7<sup>e</sup> cuirassiers.  
 De la Rocque, — du 3<sup>e</sup> hussards.  
 De Gestas, — du 11<sup>e</sup> hussards.  
 Tristan de l'Hermitte, — École de cavalerie.  
 Bouglé, — du 11<sup>e</sup> chasseurs.  
 Couverchel, — du 11<sup>e</sup> dragons.  
 Favin-Lévêque, — du 49<sup>e</sup> dragons.  
 Limal, — du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.  
 Anselin, — du 20<sup>e</sup> dragons.  
 De Gimel, — du 42<sup>e</sup> chasseurs.  
 Rocas, — de la 7<sup>e</sup> comp. de remonte.  
 Crousseilles, — du 44<sup>e</sup> chasseurs.  
 Rambourg, — du 4<sup>e</sup> cuirassiers.  
 Lepage, — du 47<sup>e</sup> chasseurs.  
 Rainal, — du 17<sup>e</sup> dragons.  
 Jeannon, — du 48<sup>e</sup> chasseurs.  
 Duchâteau, — du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.  
 Duffaud, — du 26<sup>e</sup> dragons.  
 Bayon, — du 42<sup>e</sup> dragons.  
 De Renusson d'Hauteville, — du 2<sup>e</sup> cuirassiers.  
 Jauliac, — Ecole de cavalerie.  
 Pivron, — du 49<sup>e</sup> chasseurs.  
 Tribour, — du 46<sup>e</sup> cuirassiers.  
 Courcenet, — du 44<sup>e</sup> cuirassiers.  
 Versigny de Bragelongne, — du 46<sup>e</sup> chasseurs.  
 Kraus, — du 45<sup>e</sup> dragons.  
 Wertz, — du 6<sup>e</sup> dragons.  
 Denis, — du 40<sup>e</sup> cuirassiers.  
 Benson, — du 20<sup>e</sup> chasseurs.  
 Lardinois, — du 4<sup>e</sup> chasseurs.  
 Girard de Saint-Géran, — du 48<sup>e</sup> chas.  
 Siméon, — du 5<sup>e</sup> hussards.  
 Abrie, — du 2<sup>e</sup> spahis.  
 Uchan, — du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.  
 Meyer, — Ecole de cavalerie.  
 De Cassaigne de Beaufort de Miramon, — du 45<sup>e</sup> chasseurs.

La gendarmerie de Saumur a procédé dimanche à l'arrestation du nommé Louis Rigaud, terrassier, né à Sotteville (Seine-Inférieure). Cet individu, qui avait été surpris au moment même où il fouillait les tiroirs de M<sup>me</sup> veuve Vivien, au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été mis à la disposition du parquet.

M. Espach, capitaine en 1<sup>er</sup> à la 6<sup>e</sup> batterie du 35<sup>e</sup> régiment d'artillerie, a été classé à l'état-major particulier de l'artillerie, pour occuper l'emploi de commandant de l'artillerie de l'arrondissement d'Angers.

**BEAUFORT.**

Le *Courrier d'Angers* signale un infanticide qui aurait été commis dans la commune de Beaufort. Une nommée Adélaïde, domestique chez M. Guéret, pharmacien, serait accouchée clandestinement chez ses maîtres, et l'enfant aurait été trouvé mort dans sa chambre. La justice informe par ce crime, et la fille Rian a été écrouée à la maison d'arrêt de Baugé.

Benaïs. — On écrit de cette commune, le 6 septembre, au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Avant-hier, le sieur René Galbrun, propriétaire à Benaïs, était allé à son jardin pour s'amuser à tirer des moineaux. On ne sait par suite de quelle fatale circonstance la charge de l'un des canons de son fusil atteignit à la tête, en pénétrant par l'un des yeux, et lui fit sauter le crâne. On présume que le coup aura parti au moment où Galbrun franchissait quelque obstacle, en tenant imprudemment le fusil par le haut du canon. Dans tous les cas, toute idée de suicide doit être écartée. »

**TOURS.**

Un grave accident est arrivé avant-hier soir, vers 9 heures, à un employé de la gare de l'Etat, à Tours.  
 Le nommé Maxime Bois, âgé de 34 ans, traversait la voie au moment où arrivait le train de marchandises venant de Bressuire et rentrant en gare : il fut pris entre ce train et des voitures qui stationnaient sur la voie. Bois n'est pas mort sur le coup ; il mourut dans le trajet de la gare à l'hospice. Cet employé était un bon travailleur, et bien estimé de ses chefs. Il laisse une femme et un enfant en bas âge.

**NANTES.**

Le conseil général de la Loire-Inférieure a clos mardi sa session, après avoir rejeté un crédit de 4,200 francs pour l'illumination des monuments départementaux à l'occasion de la fête du 14 juillet, basant son refus sur l'impossibilité de s'associer à la manifestation d'un gouvernement qui interdit les processions.  
 Il a refusé également un avis favorable à une demande de crédit présentée par une commune pour la création d'une école de filles.

**LA ROCHE-SUR-YON.**

Les instituteurs, sous prétexte de gymnastique, sont en ce moment à La Roche, où ils se nourrissent grassement aux dépens des contribuables.  
 Mais ils ne se bornent pas à grimper de temps à autre à la corde lisse ou à faire la grenouille et même l'angle droit ; nous apprenons, en effet, que les inspecteurs de La Roche s'épuisent à expliquer à ces pauvres diables qui n'en peuvent mais, le plan de campagne qu'ils devront suivre pour tomber enfin une bonne fois sur ces maudits curés qui, comme le phénix, renaissent toujours de leurs cendres.  
 Mais, cette fois-ci, les curés peuvent faire leur dernier acte de contrition, car c'en est fait d'eux ; comment pourront-ils lutter, en effet, contre ces jeunes et forts gaillards qui auront quinze jours de gymnastique dans le biceps ? (Vendée.)

On lit dans le *Courrier de Saint-Nazaire* :

« Il y a quelque temps déjà, un malfaiteur, dont les autorités ont connu le nom, brisait une des croix en fer qui se trouvent entre Montoir et Saint-Malo-de-Guersac. On fit relever la croix, on étouffa l'affaire ; huit jours après, la nouvelle croix était brisée ; on ignore le nom des coupables.  
 » Nous désirons savoir si l'on a fait une enquête sur ce délit sacrilège et les causes de la faiblesse impardonnable de M. le maire de Montoir.  
 » Nous connaissons cette affaire jusque dans ses plus petits détails, et nous déclarons ici que si réponse satisfaisante n'est pas publiquement faite à notre accusation, nous dirons ce que nous savons sur ce sacrilège qui ne nous étonne qu'à moitié.  
 » Lorsque le gouvernement jette les Christs des écoles dans les tombereaux d'ordures, les malfaiteurs ne font que du zèle en brisant les croix. »

**ÉTUDES ANGEVINES**

Au moment de la vente du château de Jalesnes, nous croyons que l'étude de M. Armand Parrot, publiée par le *Dictionnaire tricolore*, sera lue avec intérêt.

**LE CHATEAU DE JALESNES ET SES SEIGNEURS.**

Dans le voisinage du joli bourg de Vernantes, à cinq cents mètres environ de son clocher, se dessinent les sévères contours du grand château de Jalesnes, dont une des principales façades regarde la route de Longué.  
 Dès le XI<sup>e</sup> siècle, Jalesnes était le siège d'un fief dont une famille d'origine chevaleresque prit le nom, qu'elle conserva jusqu'à son extinction en 1632, époque de la mort de son dernier représentant mâle.  
 Entre le XI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècles, on voit souvent cité le nom des Jalesnes parmi les guerriers qui combattirent sous la bannière

des comtes et des ducs d'Anjou, ou sous celle des rois de France. On le voit aussi dans les censifs et les cartulaires, parmi les seigneurs qui font l'aveu de leurs terres ou qui enrichissent de leurs bienfaits les monastères.  
 Cette race de preux portait : d'argent, à trois roses de gueules, boutonnées d'or, posées 2 et 1.

Partout où un bienfait était à faire et une preuve de courage à donner, on trouvait les Jalesnes. Les uns sont morts au printemps de la vie, tandis que les autres l'ont quittée chargés d'ans, et presque tous ont eu l'ancienne église de Vernantes pour lieu de sépulture.  
 C'est dans cette vieille église, si remarquable par sa belle flèche en pierre, hexagonale, construite, dit-on, en 1278, et qui maintenant sert de mairie, qu'existe encore la chapelle funéraire des Jalesnes.  
 Située à gauche du chœur, cette chapelle renferme entre autres tombeaux le remarquable mausolée de Charles de Jalesnes, en faveur duquel Louis XIII avait érigé la terre et seigneurie de Jalesnes en marquisat, par lettres patentes de décembre 1634.

Le monument est accolé au mur et fait face à l'autel. Il est surmonté d'un fronton armoirié, demi-cintré. Au centre, dans une double niche, se détachent deux magnifiques bustes en marbre blanc, l'un du premier marquis de Jalesnes, dernier du nom ; l'autre de son épouse, Eléonore de Maillé-Brézé ; tous les deux ont les mains jointes et sont accoudés sur une sorte de plinthe. Au-dessous, on lit, sur une grande plaque noire encadrée de marbre blanc, l'épithaphe suivante gravée en lettres d'or :

**CY GIST**

*haut et puissant seigneur messire, Charles de Jalesnes, en son vivant marquis du dit lieu, baron de la Bunèche, seigneur chancelain du Plessis-Notard, Vernantes, du Pin, des Brissoles, chevalier de l'Ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller en ses conseils d'Etat, privés et des finances, et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, lequel décéda le dernier jour de septembre mil six cents quarante-deux, âgé de cinquante et quatre ans et deux mois. Qui que tu sois, passant, prie pour le repos de son âme, comme un de ceux à qui il adresse ces paroles : Misereмини mei, misereмини mei, saltem vos, amici mei. Que si tu n'as pu te prévaloir des effets de son amitié, profite de ceux de sa charité et ne refuse pas tes prières à celui qui ne refusa jamais rien aux prières de ses amis, tu l'aurois esté si tu l'avois connu. Achève de lire pour le connoître. Il possédoit toutes les bonnes qualités que la nature donne et celles que l'estude et les exercices acquièrent. Il avoit reçu de la naissance et de ses ayeules les avantages que tu viens de voir. Parmi les honorables marques des emplois qui signalèrent sa fidélité et ses services, l'alliance et l'amitié des plus grands et des plus puissants du royaume pouvoient faire espérer à ses mérites les plus hautes dignités où l'on puisse aspirer ; mais par un généreux mépris des vanités, il y renonça, plus content de chercher dans sa maison le chemin du ciel, que de rechercher dans la Cour les honneurs de la terre. Après la gloire et le service de Dieu, qu'il préféra toujours à toutes les choses, il n'eut point de plus grand plaisir que d'en faire à quelqu'un, aussy prompt de secourir les nécessitez des pauvres que de terminer les différends des personnes de condition. Les uns et les autres l'aymèrent autant durant sa vie qu'ils le regretterent après sa mort.*

*Si la vertu a des charmes pour toy, passant, juge de la perte qu'ils firent, et n'ayant pu, comme eux, aymer la personne, révère la mémoire, loue la modération et admire la piété d'un homme si vertueux. Il n'eut que deux filles, mais si bien nées, qu'il ne ressentit aucun déplaisir de ce qu'en elles se perdrait le nom de sa maison, que la très-longue et très-illustre suite de ceux qui le portèrent avoit rendu si cher à toute la province et si connu par tout le monde.*

*Haute et puissante dame, dame Eléonore de Maillé-Brézé, son épouse, ne trouvant aucun soulagement à sa douleur que la pensée de pouvoir rejoindre quelque jour par la fin de sa vie ce que la mort de son cher époux avoit séparé, fit faire ce monument pour ne donner qu'une sépulture à deux corps, dont les cœurs dans une parfaite union, qui dura vingt-neuf ans, n'eurent qu'une volonté, et pour laisser à la postérité ces tristes marques de son amour et de son deuil. Elle décéda le... jour de... mil six cents...*

La marquise mourut en 1659 ; ses filles oublièrent de compléter la date de son épithaphe.  
 Après la mort d'Eléonore de Maillé-Brézé, la terre de Jalesnes, qu'elle possédait du chef de son mari, passa dans la maison de Maillé de la Tour-Landry, par le mariage qu'avait contracté, le 27 avril 1634, Eléonore de Jalesnes, fille aînée de Charles, marquis de Jalesnes, et d'Eléonore de Maillé-Brézé, avec Louis de Maillé de Latour-Landry, marquis de Gilbourg, etc., chef de la branche aînée de la maison de Maillé.  
 L'illustre et ancienne maison de Maillé

possédait autrefois la terre de ce nom, première baronnie de Touraine, qui fut acquise depuis par le connétable de Luynes et érigée en duché, sous le nom de Maillé-Luynes. La famille de Maillé, qui s'est divisée en plusieurs branches, était florissante dès le XI<sup>e</sup> siècle, et avait le droit de porter la bannière de Touraine. Son blason est : d'or, à trois fasces ondées de gueules ; ses supports : deux griffons d'or, et sa devise : STETIT UNDA FLUENS.

Par ses alliances la maison de Maillé se rattache à un grand nombre d'anciennes et notables familles de France, et elle-même a produit plusieurs illustrations, telles que : Hardouin IV, baron de Maillé, sénéchal de Poitou en 1233, qui se signala dans la guerre contre les Albigeois ; Hardouin V, qui combattit en Terre-Sainte sous saint Louis ; Hardouin VI, qui fut un des héros de Bouvines en 1340 ; Hardouin VIII, grand maître d'hôtel de Marie d'Anjou, femme du roi Charles VII ; Hardouin IV, chambellan du roi et sénéchal de Saintonge ; Gilles, seigneur de Brézé, chevalier de l'Ordre du Croissant, conseiller, chambellan et grand maître de la vénerie de René, duc d'Anjou, qu'il accompagna dans ses guerres d'Italie. Ces noms et beaucoup d'autres de la même maison, qui appartient au moyen âge, ne peuvent faire oublier ceux, plus modernes, d'Urbain de Maillé, marquis de Brézé, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, gouverneur d'Anjou, beau-père du grand Condé ; et d'Armand de Maillé, duc de Fronsac et de Caumont, marquis de Brézé, comte de Beaufort-en-Vallée, pair de France, grand maître chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, tué par un boulet de canon, à l'âge de 27 ans, au siège d'Orbitello, en 1646.

Si la maison de Maillé a produit de valeureux guerriers, de brillants capitaines, elle a aussi donné naissance à la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé ; aux vertueuses abbesse du Ronceray d'Angers, Jeanne, Yvonne, Simonne et Yvonne de Maillé, deuxième du nom, ainsi qu'au savant archevêque de Tours, Simon de Maillé.  
 (A suivre.) ARMAND PARROT.

**Faits divers.**

Un vieux prêtre traversait lundi la place du Château-d'Eau, à Paris, lorsque deux voyous, avinés par leurs trop fréquentes libations en l'honneur du 4 Septembre, se mirent à accabler ce vénérable ecclésiastique de lazziis et de gros mots.  
 Un officier en uniforme, qui sortait d'une boutique du boulevard, après avoir administré un coup de pied à l'un et une taloche à l'autre de ces polissons, offrit son bras au vieux prêtre pour le faire monter dans le tramway de la Madeleine.

Le cimetière du Père-Lachaise a été le théâtre d'un tragique événement.  
 Une propriétaire, M<sup>me</sup> Champy, qui avait perdu son mari il y a quelques mois, était allée visiter sa tombe, en compagnie de son fils Louis, un des meilleurs élèves du collège Sainte-Barbe.  
 Le jeune homme, en voulant accrocher une couronne, commit l'imprudence de s'appuyer sur la croix de pierre qui surmontait le monument funéraire ; celle-ci, qui était scellée seulement depuis la veille, céda et, en tombant, renversa le jeune Louis et lui fracassa le crâne.  
 Le malheureux, transporté dans un des pavillons du cimetière, a reçu immédiatement des soins ; mais il a succombé quelques instants après à l'horrible accident dont il venait d'être victime.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORROY.  
 Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.  
 Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

**Appel aux Poètes.**

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).  
 Tous les Poètes peuvent y prendre part.  
 Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

